



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Saint-Denis, le 04 JUIL. 2022

Service eau et biodiversité
Unité politique de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Valentin Le Tellier
Tél : 02 62 94 72 44
Courriel : valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr
Réf : SEB/UPEMA-170/VLT/2022-504

Objet : Rapport de fin de consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral modifiant le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022

1. Contexte

Les conditions d'exploitation du droit de pêche qui appartient à l'État dans les eaux du domaine public fluvial situées à l'amont de la limite de salure des eaux sont fixées pour une durée de 5 ans par un cahier des charges qui doit être conforme au modèle défini par l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement.

Le cahier des charges actuel porte sur la période 2017-2022 et a été approuvé le 30/12/2021.

Afin de permettre aux pêcheurs de bichiques de bénéficier de 3 nouveaux lots de pêche amateur aux engins et filets (ravine Charpentier à Sainte-Marie, rivière Sainte-Suzanne et rivière de l'Est) dès la réouverture de la pêche au 1er septembre 2022 et sans attendre le 1er janvier 2023 (qui sera géré par le cahier des charges 2023-2027), le cahier des charges 2017-2022 doit être modifié. C'est l'objet du projet d'arrêté préfectoral proposé à la consultation du public. Cette modification concerne l'annexe II du cahier des charges actuel relative aux lots de pêche amateur aux engins et filets et consiste principalement en l'ajout des 3 lots de pêche.

2. Modalités de consultation

Le projet d'arrêté préfectoral l'approuvant a fait l'objet d'une **consultation du public** sur le site de la préfecture (<http://www.reunion.gouv.fr/consultation-du-public-r91.html>) du 1er au 22 juin 2022 inclus, conformément à l'article L. 123-19-1 cadrant la consultation du public « hors procédure particulière ». La consultation était libre, les participants pouvant s'exprimer sans formalisme particulier.

3. Résultats et modalités de prise en compte de la consultation

Aucune contribution n'a été formulée sur ce projet pendant la période de consultation. Par conséquent, ces documents ont été validés tels quels sans modification.

Pour le directeur de l'environnement, de
l'aménagement et du logement et par délégation,
le chef de l'unité politique de l'eau
et des milieux aquatiques,

Grégoire de Saint-Romain

Annexe : capture d'écran de l'interface de visualisation des résultats de la consultation

Modification du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022 (du 1er au 22 juin 2022 inclus – 21 jours)

Racine du site > Publications > Environnement et urbanisme > Participation du public > Consultation du public > **Modification du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de (...)** [Déplac]

ARTICLE NUMÉRO :
9521

Cet article est : [?]
 publié en ligne

[Voir en ligne](#)
[Afficher l'historique des modifications](#)

LOGO DE L'ARTICLE [?]

Télécharger un nouveau logo
Parcourir... Aucun fichier sélectionné [Téléverser]

Suivi du forum public :
1 contribution(s)
Fonctionnement du forum :
modération a posteriori [?]

Fonctionnement de la pétition :
Pas de pétition [?]

RENDRE PUBLIC [?]

1 auteur [?] [Ajouter un auteur]

ANELARD Jean- François (jean-francois.anelard@deve (...)) 243 articles 19 messages de forum Retirer l'auteur ✖

Date de fin de publication (au format jj/mm/aaaa) [?] [Valider]

Choix de la forme (gabarit de la page)
Article sur lequel on peut ajouter des commentaires [?] [Choisir]

Mettre un raccourci sur la page d'accueil, ajouter une fonctionnalité, etc.
[?] [Choisir]

[?] [Ajouter un mot-clé] [?] [Ajouter un mot-clé]

Description :
Une consultation du public est ouverte du 1er au 22 juin 2022 inclus (21 jours) sur le projet d'arrêté préfectoral modifiant le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Suivi des forums

Messages publics sur :

- Modification du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022

Messages publics | Messages internes | Messages dans texte

Tous | Publiés (1)

1 message de forum

Test - Modification du cahier des charges droit de pêche 2017-2022 2407
il y a 10 minutes par ANELARD Jean-François — jean-francois.anelard@developpement-durable.gouv.fr [Tous les messages de cet email]
Réponse à l'article Modification du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022 [voir les messages]

Ceci est un test.

✓ Cette contribution enregistrée à l'exception du test du formulaire.